

RENFORCEMENT DES ACCOMPAGNEMENTS A LA VAE

L'IRTESS propose des parcours VAE individualisés et renforcés, construits à partir des bilans de positionnement effectués en début de parcours. Il s'agit d'ajouter aux séances collectives et individuelles d'accompagnement à la VAE, la ou les séquences formatives dont le candidat a besoin pour acquérir ou actualiser des connaissances et situer son expérience dans les politiques et pratiques sociales qui sont en vigueur aujourd'hui.

Les séquences formatives sont animées par des professionnels experts, des formateurs et juristes de l'IRTESS. Elles contiennent des apports conceptuels et prévoient de larges échanges visant une appropriation.

Modalité	Intitulés des séquences formatives	Durée
Collectif	Loi 2002-2 : organisation et décentralisation de l'action sociale et médico-sociale (ASMS)	7 h
	Loi 2005-102 : politique sociale en direction des personnes en situation de handicap	7 h
	Protection de l'enfance : réactualisation des repères après les réformes de 2007	7 h
	Protection des majeurs : réactualisation des repères après les réformes de 2007	7 h
	Écrits professionnels	14 h
	Recommandations des bonnes pratiques professionnelles publiées par l'Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et médico-sociaux (ANESM)	14 h
	Projet personnalisé : les obligations, les applications pratiques, la place de la personne accompagnée (PAEI)	14 h
	L'éthique du travail dans l'exercice des responsabilités professionnelles	14 h
	Les publics accompagnés (Handicap, Troubles Psychiques, Exclusion, Protection de l'enfance, Migration, personnes âgées)	14 h
	Le développement psychomoteur, intellectuel, affectif et social de la personne , de sa naissance à la fin de vie	14 h
	Communication & relation avec les personnes accompagnées	7 h
	Gestion des situations de tension , de conflit, de crise	7 h
	Communication professionnelle et travail en équipe	7 h
	Méthodes d'apprentissage, Valorisation des Rôles Sociaux et pédagogie	7 h
	Alimentation, Propreté et Hygiène	7 h
	Incidences de la nuit sur les publics & les professionnels	7 h
Ergonomie : risques liés aux postes de travail et aménagement de l'espace de travail. Gestes et postures	7 h	

➤ **Coût du renforcement de l'accompagnement VAE**

Candidats « France VAE » :

Les séquences formatives ci-dessus peuvent faire partie du parcours d'accompagnement préconisé à la fin de l'étude de faisabilité (70h au maximum) ; leur réalisation est soumise à accord de prise en charge par l'organisme financeur. En cas d'accord, le reste à charge est de 0 € pour le candidat.

Candidats « de droit commun » (hors France VAE)

Il convient d'ajouter au coût du dispositif d'accompagnement retenu le coût des séquences formatives :
350 euros pour une journée de formation de 7 heures, pour un financement par l'employeur,
250 euros pour une journée de formation de 7 heures, pour un financement personnel.